

PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du conseil d'administration du 8 janvier 2019

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 8 janvier 2019 à 14h30, à l'amphithéâtre Huvelin, sous la présidence de Monsieur Pierre SERVET, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales

Partie A

1. La campagne d'emplois 2019.
2. Plan de formation des personnels 2019.
3. Modifications des statuts de l'université.
4. Désignation d'un membre étudiant pour siéger au conseil documentaire de la bibliothèque Diderot.

Questions diverses.

Partie B

Aucun point présenté.

Partie C

Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : DELESALLE-NANCEY Catherine – DODANE Claire – HUSSLER Caroline – SERVET Pierre.

Collège B des autres enseignants : ASQUIN Alain – COAVOUX Sophie – FAURE Patrice – MARMOZ Franck.

Collège des IATSS : BONICALZI François.

Collège des étudiants : AUBERT Baptiste – LUMINIER David (suppléant de TABAR Manon).

Collège des personnalités extérieures : SCHNEIDER Jean-Michel.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège des enseignants : COMBY Jacques par SERVET Pierre – OLIVIER Claudine par BONICALZI François – GONTIER Thierry par DODANE Claire – GIRER MARION par COAVOUX Sophie – VINOT Didier par COAVOUX Sophie.

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, GÉNÉRALES ET DES ARCHIVES (SAJGA)

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN | 1C AVENUE DES FRÈRES LUMIÈRE | CS 78242 | 69372 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Procès-verbal mis en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJGA

Collège des personnalités extérieures : BONVALET-YOUNES Rindala par BONICALZI François – LAFONT-COUTURIER Hélène par SERVET Pierre – PICOT Myriam par SCHNEIDER Jean-Michel – VAISSIERE Hélène par SCHNEIDER Jean-Michel.

Collège des IATSS : COLOMBIER Fabrice par BONICALZI François – GUETAT Michèle par BONICALZI.

Collège des étudiants : aucune procuration.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

CASALENGO Laurent, représentant de la Rectrice de l'académie de Lyon – FERRARI-BREEUR Christine, vice-présidente en charge des relations humaines et du dialogue social – CONDEMINÉ Yves, vice-président en charge des questions numériques – DE GAUDEMARE Hervé, doyen de la faculté de droit – LEBEAU Tifenn, directrice des ressources humaines – GIRARD Pierre, doyen de la faculté des langues – LEDENTU Marie, doyen de la faculté des lettres et civilisations – NIDAM Anass en représentation de VARINARD Christian, directeur de l'IAE – ROUSSET Guillaume, vice-président chargé des relations internationales – PINCHARD Bruno, doyen de la faculté de philosophie – WIRTZ Peter, vice-président chargé de la recherche.

ASSISTAIT ÉGALEMENT

Janset SANCAR du service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Massinissa TAHIRI.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le quorum étant atteint, le président Pierre SERVET ouvre la séance à 14h40.

M. SERVET indique que le président de l'université Jean Moulin ne peut être présent à ce conseil d'administration (CA). En effet, il participe à un séminaire sur l'université cible et ce CA ne pouvait être reporté ultérieurement car les postes soumis au vote dans la campagne d'emplois 2019 doivent être votés avant le 15 janvier pour être référencés dans l'application ATRIA (qui liste les postes offerts au recrutement dans les services académiques et les établissements publics nationaux).

D'autre part, le 15 janvier se tiendra également une importante réunion au sein de l'université de Lyon avec le haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) afin de lancer les opérations de la vague A sur le site de Lyon.

A1. LA CAMPAGNE D'EMPLOIS 2019

M. SERVET indique que cette campagne d'emplois a été présentée au comité technique le 7 janvier 2019 et a obtenu un vote favorable.

Mme LEBEAU annonce que campagne d'emplois 2019 a été réalisée dans la recherche d'un équilibre entre les contraintes budgétaires et les besoins des services de l'université. La décision a été prise de procéder au dégel de quatre postes d'enseignants-chercheurs. La répartition des postes proposés

présente également un équilibre entre les différentes facultés mais aussi entre les différentes modalités de recrutement comme le montrent les documents en annexe.

M. SERVET explique que les recrutements proposés représentent une démarche indispensable pour l'université. Une nouvelle restriction des recrutements dans les différents corps n'est pas envisageable pour continuer à assurer la qualité du service public rendu aux étudiants.

M. BONICALZI évoque le fait que certains membres du personnel ont pu se sentir surmenés l'année précédente. C'est pourquoi, selon lui, le dégel des postes était effectivement nécessaire même s'il reste insuffisant. En effet, les créations des postes « Fioraso » des années précédentes ont seulement servi à amortir l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits mais pas à combler la dotation insuffisante de l'université.

Les personnels sont donc toujours autant sollicités comme le montre le taux d'encadrement de l'université. La campagne d'emplois présentée est difficilement acceptable car le taux de rigidité élevé de l'université est dû à une dotation insuffisante. L'apport des postes « Fioraso » n'a pas résolu le problème de la sous dotation. **M. BONICALZI** s'abstiendra donc de voter en faveur de cette campagne d'emplois.

M. SERVET indique qu'il est en accord avec les propos tenus sur le fond. Néanmoins, les postes « Fioraso » ont certes permis d'amortir l'augmentation du nombre d'étudiants mais cette augmentation qui témoigne de l'attractivité de l'université Jean Moulin, n'a pas permis de résorber le déficit d'emplois dont souffre l'université.

La campagne d'emplois 2019 est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	22
✓ Nombre d'abstentions :	3
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

A2. PLAN DE FORMATION DES PERSONNELS 2019

M. SERVET indique que ce plan de formation n'a pas vocation à être voté en conseil d'administration.

Mme LEBEAU présente le plan de formation des personnels 2019 et indique notamment que le montant des frais de mission est en baisse ces dernières années. Il a notamment diminué grâce au développement de formations mutualisées entre les différents établissements de l'enseignement supérieur sur le bassin lyonnais.

A3. MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'UNIVERSITÉ

Arrivée de **M. ASQUIN** portant le nombre total de voix à 23.

M. SERVET indique que pour une modification substantielle des statuts la commission permanente des statuts et règlements aurait dû être convoquée. Cela n'a pas été fait au motif que les modifications qui vont être faites, ne sont *a priori* pas substantielles.

La première modification de la page 6 des statuts de l'université est relative à la mention expresse de la formation en apprentissage, elle permet de s'assurer du respect des articles L. 6231-5 et L. 6231-6 du code du travail qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

La deuxième modification de la page 17 explicite l'obligation d'avoir un quorum physique en matière budgétaire, y compris dans le cadre d'une reconvoquection du CA.

Vote à l'unanimité sur les modifications des statuts de l'université :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

A4. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE ÉTUDIANT POUR SIÉGER AU CONSEIL DOCUMENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DIDEROT

Les élus étudiants proposent comme membre étudiant pour siéger au conseil documentaire, **Mme Chloé CANIVENC**, étudiante en master 1 de droit public général.

La désignation de Mme **Chloé CANIVENC** est adoptée à l'unanimité :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

QUESTIONS DIVERSES

Mme FERRARI-BREEUR fait un point d'information sur le conseil du service d'action culturelle et sociale (SACSO). Suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, le conseil d'administration doit nommer quatre nouveaux membres pour siéger au conseil du SACSO.

M. SERVET précise qu'il est important que ce point soit traité le plus rapidement possible afin que le conseil du SACSO puisse se réunir.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 15h20.

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration et du pilotage



Pierre SERVET

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, GÉNÉRALES ET DES ARCHIVES (SAJGA)

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN | 1C AVENUE DES FRÈRES LUMIÈRE | CS 78242 | 69372 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Procès-verbal mis en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJGA